



AUTOROUTE A81

ÉCHANGEUR DE LAVAL-MAYENNE

FÉVRIER 2020



Bilan de la concertation



A81

ÉCHANGEUR DE LAVAL-MAYENNE
Au service du Parc Grand Ouest



Avant-propos par le préfet de la Mayenne

La concertation publique que j'ai engagée sur le projet d'échangeur de Laval - Mayenne de l'A81, conformément à la réglementation, a donné lieu à une mobilisation large du public et au recueil de nombreux avis et observations.

Le présent bilan de la concertation synthétise ces avis et contributions recueillis entre le 16 septembre et le 31 octobre 2019. Il donne également lieu à des réponses de la part du maître d'ouvrage.

L'État a confié à VINCI Autoroutes (réseau Cofiroute) l'aménagement de l'échangeur de Laval - Mayenne sur l'autoroute A81. L'objectif prioritaire de cet échangeur est de desservir le futur Parc Grand Ouest et ainsi de contribuer à la dynamique économique de la zone Est de l'agglomération Lavalloise.

Aussi, les deux projets d'échangeur et du Parc Grand Ouest étant très liés, ils ont été soumis à deux concertations conduites séparément mais menées dans un même temps. Par la suite, ils feront l'objet d'études distinctes et seront présentés au public dans le cadre d'une enquête publique unique et commune.

Des études détaillées, intégrant les apports de cette concertation publique, vont désormais être menées en suivant les orientations annoncées dans le bilan. Le projet résultant de ces études sera présenté au public lors de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique programmée au premier semestre 2021. Chacun d'entre vous aura à nouveau l'occasion de s'informer et de s'exprimer sur cet aménagement. Vos contributions permettront d'élaborer, ensemble, un projet partagé par le plus grand nombre, au bénéfice de notre territoire.

Jean-François Treffel
Préfet de la Mayenne



ÉCHANGEUR DE LAVAL-MAYENNE
Au service du Parc Grand Ouest

01	LA CONCERTATION PUBLIQUE	P 4
	Un aménagement au service du Parc Grand Ouest.....	P 6
	L'échangeur de Laval-Mayenne : un projet soumis à la concertation.....	P 7
	Les chiffres clés.....	P 8
	Schéma du projet d'aménagement.....	P 9
	Le nouvel aménagement.....	P 9
	Le cadre de la concertation.....	P 10
	Les objectifs de la concertation.....	P 11
	Les questions soumises à la concertation.....	P 11
02	LE DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION PUBLIQUE	P 12
	L'annonce de la concertation.....	P 14
	Les moyens pour contribuer.....	P 16
03	LE BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE	P 18
	Chiffres clés de la concertation.....	P 20
	Contributions et avis.....	P 21
	Les retombées médiatiques	P 24
	Zoom sur le site internet www.A81-laval-mayenne.fr	P 25
04	LES ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION	P 26
	Les réponses aux questions.....	P 28
05	LES PROCHAINES ÉTAPES DU PROJET	P 36
	Un dialogue continu	P 38
	Le calendrier prévisionnel.....	P 39
06	LES ANNEXES	P 40





LA CONCERTATION PUBLIQUE

01

UN AMÉNAGEMENT AU SERVICE DU PARC GRAND OUEST

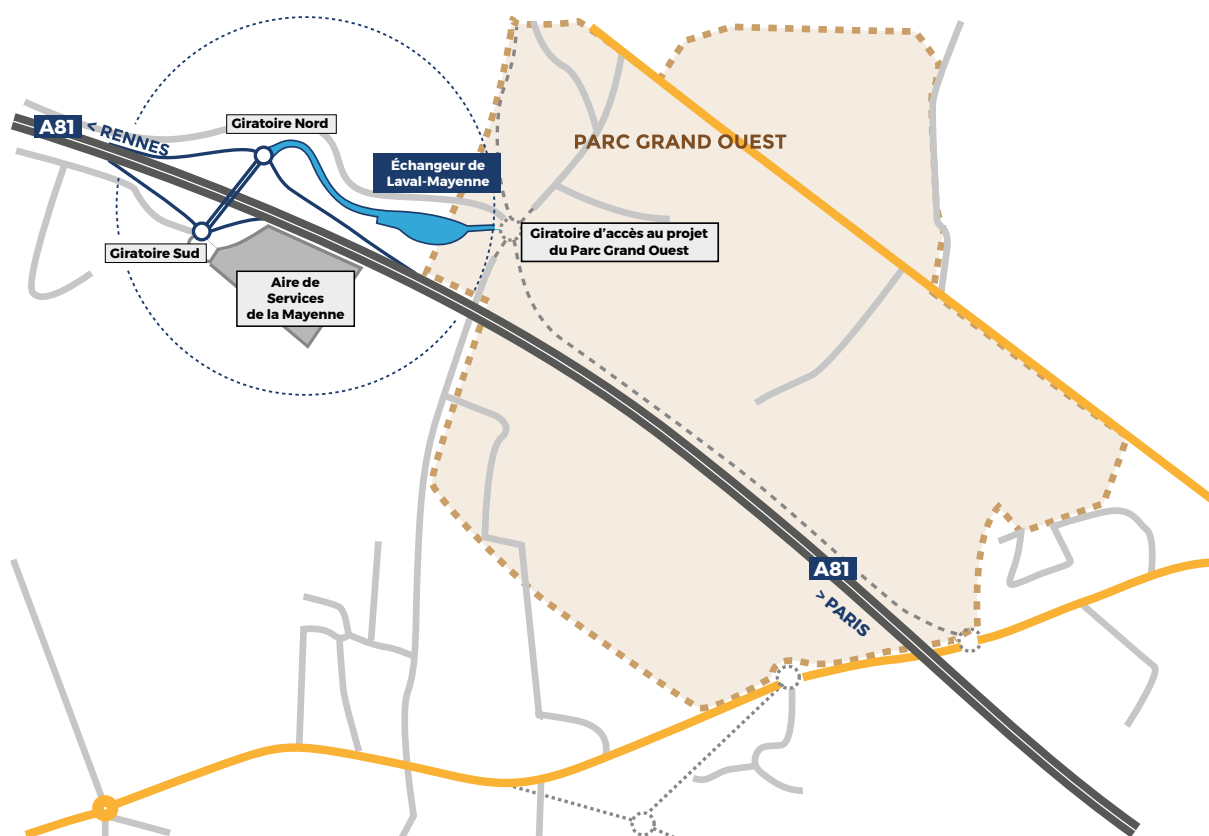


L'ÉCHANGEUR DE LAVAL - MAYENNE : UN PROJET SOUMIS À LA CONCERTATION

La création de l'échangeur de Laval - Mayenne de l'A81 doit permettre la desserte et le développement de la zone d'activités du Parc Grand Ouest dans des conditions optimales de sécurité et de fluidité.

L'aménagement des 150 hectares du Parc Grand Ouest, sur les territoires d'Argentré et de Bonchamp-lès-Laval, est porté par Laval Agglomération. Le Parc Grand Ouest a vocation à créer une dynamique économique, et à développer l'emploi.

En capitalisant sur la position stratégique du Parc, sa connexion aux infrastructures de mobilités routières et autoroutières ainsi que sur le tissu économique local florissant, Laval Agglomération entend répondre aux enjeux de mutation territoriale de demain, mais aussi de solidarité économique. Aussi, ce site sera en capacité d'accueillir de grands projets industriels et logistiques.



Le projet d'échangeur de Laval - Mayenne sur l'autoroute A81 apporte une réponse concrète aux besoins de desserte du territoire en permettant aux salariés des entreprises et aux transporteurs, d'accéder directement au futur Parc Grand Ouest depuis l'autoroute.

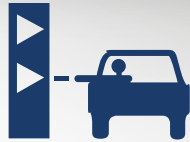
Les principes d'aménagement et les caractéristiques du projet ont été élaborés en collaboration avec les services de l'État et les collectivités locales. La création du nouvel échangeur à cet endroit garantit une bonne desserte du futur Parc Grand Ouest tout en limitant la construction de nouveaux aménagements.

LES CHIFFRES CLÉS



3 000
véhicules par jour
à l'horizon 2040.

1 **gare de péage**
pour desservir
le Parc Grand Ouest.



3 **partenaires financeurs**
Laval Agglomération, le Conseil
départemental de la Mayenne,
VINCI Autoroutes (réseau Cofiroute).

75 000
heures de travail

1 **bretelle bidirectionnelle**
de jonction entre l'aire de
la Mayenne et la RD131
rétablie.



2 **communes
concernées**
Argentré et
Bonchamp-lès-Laval.



18 **mois**
de travaux

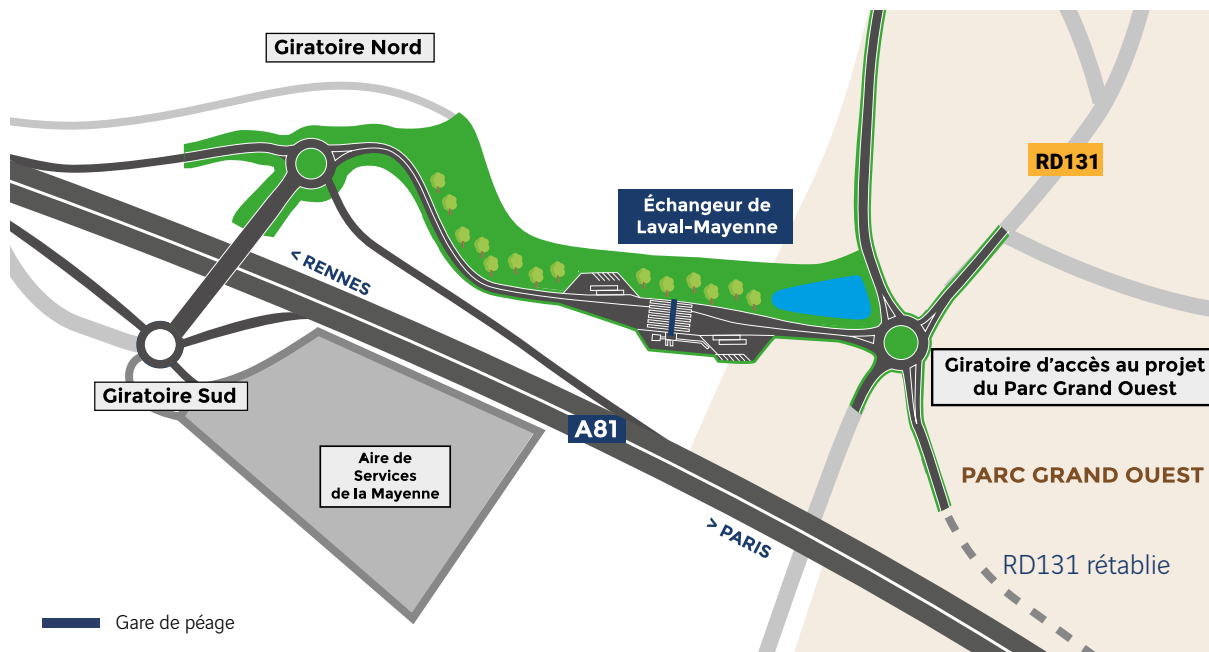


4 **ans**
d'études



ÉCHANGEUR DE LAVAL-MAYENNE
Au service du Parc Grand Ouest

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DE L'ÉCHANGEUR



Le nouvel aménagement

L'échangeur de Laval - Mayenne sera situé sur l'autoroute A81 entre les sorties Évron n°2 et Laval est n°3 ; localisé sur les communes d'Argentré et de Bonchamp-lès-Laval. Il constituera le troisième accès à l'agglomération de Laval depuis l'autoroute.

Il s'appuie sur le réaménagement des anciennes aires de services de Laval, devenues une seule aire unilatérale bidirectionnelle, permettant ainsi de capitaliser sur les ouvrages qui avaient été créés comme par exemple le passage supérieur de la traversée de l'autoroute A81, financé par VINCI Autoroutes (réseau Cofiroute).

L'opération comprend :

- la réalisation d'une jonction routière reliant le giratoire nord de l'aire de services de la Mayenne au giratoire prévu sur la RD131 rétablie. Ce dernier giratoire constituera la porte d'accès principale au Parc Grand Ouest,
- une gare de péage située sur cette bretelle avec des parkings pour les usagers,
- l'éventuel rétablissement du chemin de la Brindière pour conserver le cas échéant et sous une forme à définir, la desserte locale du hameau de La Sauvagerie.



LE CADRE DE LA CONCERTATION

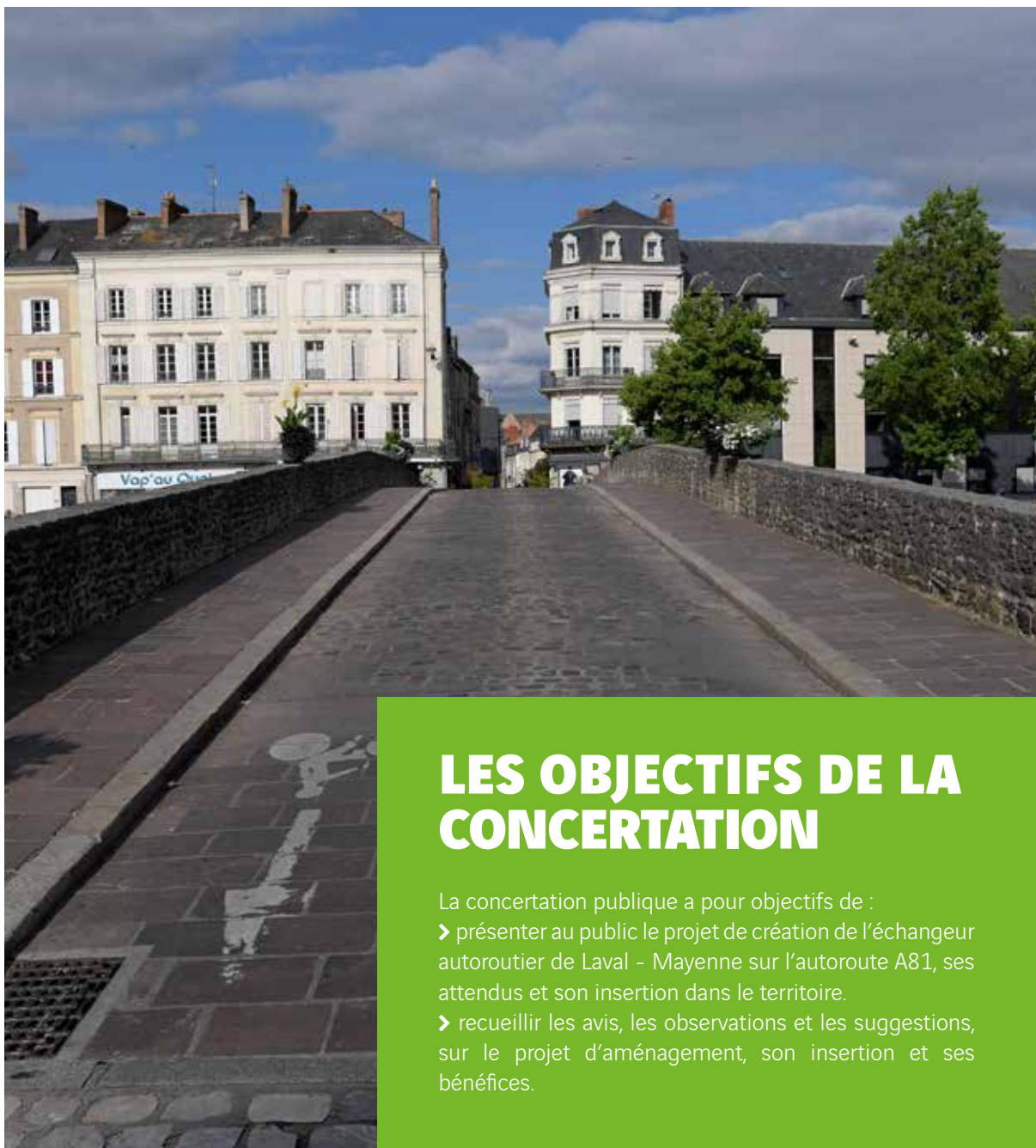
Du 16 septembre au 31 octobre 2019, le projet d'échangeur autoroutier de Laval - Mayenne sur l'autoroute A81 a fait l'objet d'une concertation publique sous l'égide du préfet de la Mayenne, au regard de l'article L. 103-2 du Code de l'urbanisme.

Durant cette période, le public a pu échanger avec l'équipe de VINCI Autoroutes (réseau Cofiroute) et faire part de ses remarques et de ses questions sur le projet d'échangeur de Laval - Mayenne, ses caractéristiques, ses enjeux et ses bénéfices.

Pleinement conscient des enjeux du projet pour l'environnement humain et naturel, VINCI Autoroutes (réseau Cofiroute) veille particulièrement à associer tous les acteurs concernés dans les phases préparatoires à la conception et à l'intégration de l'échangeur sur le territoire.

Ainsi, en amont de la concertation publique, lors de la phase d'études préliminaires, les équipes de VINCI Autoroutes (réseau Cofiroute) ont rencontré et échangé régulièrement avec les collectivités, les riverains, les services de l'État ainsi qu'avec les acteurs institutionnels et socio-économiques du territoire.

Le processus d'écoute et de dialogue engagé par VINCI Autoroutes (réseau Cofiroute) va se poursuivre au-delà de la concertation publique, durant la phase d'études détaillées, pendant l'enquête publique et lors de la réalisation des travaux.



LES OBJECTIFS DE LA CONCERTATION

La concertation publique a pour objectifs de :

- présenter au public le projet de création de l'échangeur autoroutier de Laval - Mayenne sur l'autoroute A81, ses attendus et son insertion dans le territoire.
- recueillir les avis, les observations et les suggestions, sur le projet d'aménagement, son insertion et ses bénéfices.

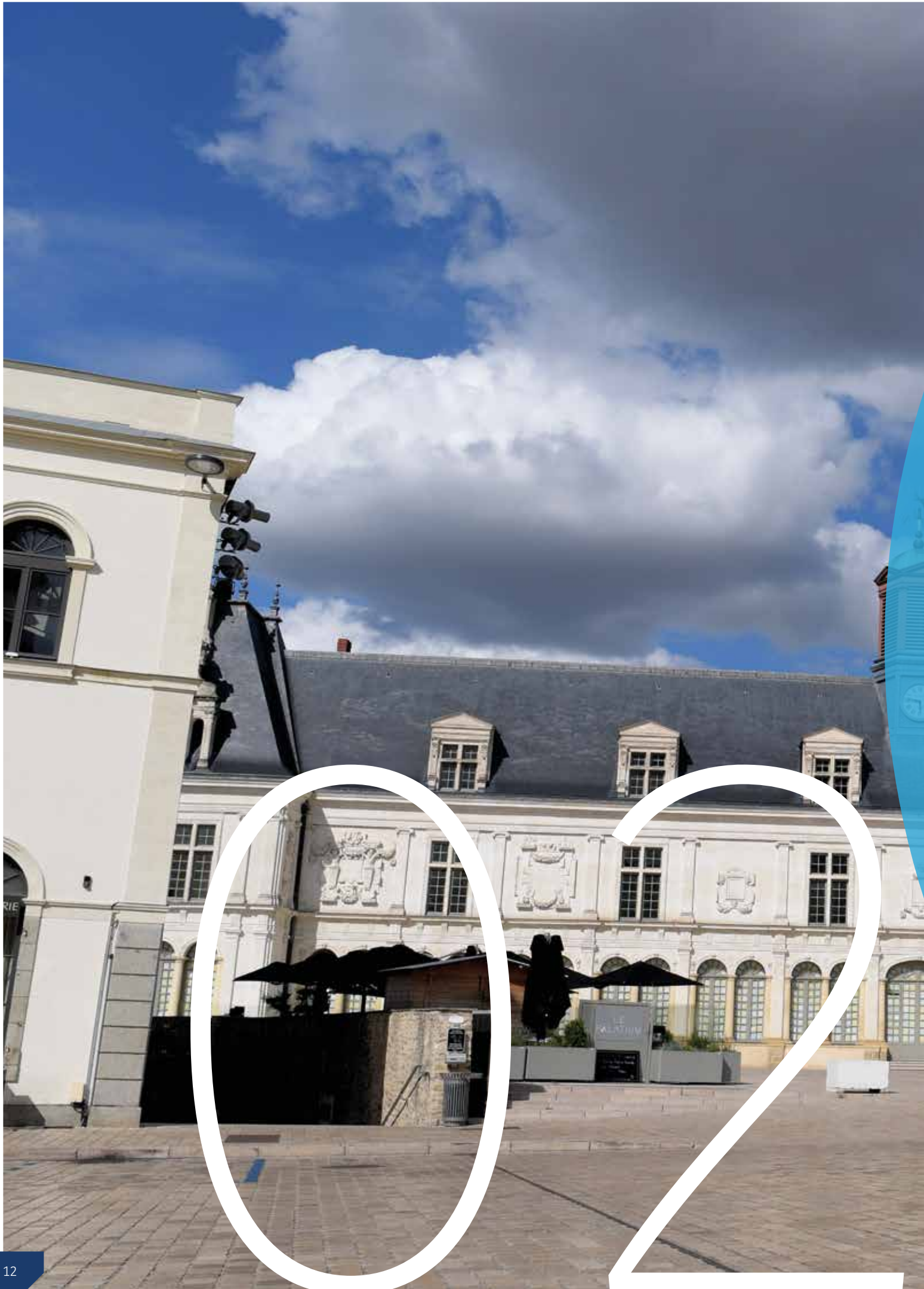
LES QUESTIONS SOUMISES


TROIS QUESTIONS ONT AINSI ÉTÉ SOUMISES AU PUBLIC DANS LE CADRE DE LA CONCERTATION PUBLIQUE :

Comment optimiser l'intégration de l'échangeur dans son environnement naturel ?

Quelles évolutions en terme d'usage pour le chemin de la Brindière ?

Quel dispositif d'information pendant la phase de travaux ?





LE DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

L'ANNONCE DE LA CONCERTATION

Le déroulement et les modalités de la concertation ont fait l'objet d'une communication sur différents supports, de manière à assurer une information la plus large possible se rapportant à cette démarche de concertation visant tous les publics.

Un arrêté préfectoral, en date du 5 août 2019, a fixé les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation publique sur le projet d'échangeur de Laval - Mayenne. Cet arrêté était consultable sur le site de la préfecture de la Mayenne, www.mayenne.gouv.fr/ (Arrêté disponible en annexe)

Deux e-mailings ont été adressés aux usagers réguliers de l'A81, abonnés télépéage VINCI Autoroutes, le 16 septembre 2019 et le 25 octobre 2019. (E-mailings disponibles en annexe)

Un tweet a été diffusé le 16 septembre 2019 sur le compte Twitter @VINCIAutoroutes.

Un communiqué de presse a été diffusé aux médias locaux le 9 septembre 2019. Une relance a été effectuée le 15 octobre 2019, et une annonce a été diffusée sur Radio VINCI Autoroutes 107.7, le 16 septembre 2019.

(Communiqué de presse disponible en annexe)

Une affiche A3 et des informations (visuels, articles) à destination des communes concernées ont été mises à disposition des mairies le 9 septembre 2019.





LES MOYENS POUR CONTRIBUER

Le public disposait de nombreux moyens d'information pour prendre connaissance du projet de l'échangeur et exprimer son avis :

Le dossier de concertation a été mis à disposition en mairie d'Argentré, de Bonchamp-lès-Laval, de Lourné et de La Chapelle-Anthénaise ainsi qu'à Laval Agglomération. Il a aussi été mis en ligne sur le site www.A81-laval-mayenne.fr

Une exposition permanente et des registres ont été mis à disposition en mairie d'Argentré, de Bonchamp-lès-Laval, de Lourné et de La Chapelle-Anthénaise ainsi qu'à Laval Agglomération. Une exposition a également été installée sur l'aire de la Mayenne (A81).

La plaquette du projet a été mise à disposition en mairie d'Argentré, de Bonchamp-lès-Laval, de Lourné et de La Chapelle-Anthénaise ainsi qu'à Laval Agglomération et sur l'aire de la Mayenne (A81). Elle a été également mise en ligne sur le site www.A81-laval-mayenne.fr et partagée lors des moments d'accueil du public.

Le site Internet du projet www.A81-laval-mayenne.fr disposait d'un formulaire de contribution en ligne.

L'adresse mail dédiée : info@A81-lavalmayenne.fr

Les moments d'accueil du public ont été organisés en mairie le 17 septembre matin à Bonchamp-lès-Laval, le 17 septembre après-midi à Lourné et le 18 septembre matin à Argentré. Ces moments d'accueil étaient communs avec l'équipe du Parc Grand Ouest.









LE BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

LES CHIFFRES CLÉS DE LA CONCERTATION :

 **8 445** usagers informés par mail

 **679** visiteurs sur le site Internet → **2 093** pages vues

 **103** avis exprimés → **58** réponses directes aux 3 questions posées

 **53** contributions

 **3** moments d'accueil → **26** personnes rencontrées



Accueil > La concertation

Le cadre de la concertation

Les objectifs de la concertation

S'informer et s'exprimer

S'INFORMER ET S'EXPRIMER

La concertation publique s'est déroulée du 16 septembre au 31 octobre 2019, les modalités de participation et d'information ayant été définies sous l'égide du préfet de la Mayenne, en collaboration avec les partenaires du projet : les communes d'Argentré, de Bonchamp-lès-Laval, de la Chapelle Anthenaïse et de Louverné ; Laval Agglomération ; le Conseil départemental de la Mayenne.

S'INFORMER

Pour découvrir le projet en détails, plusieurs solutions s'offrent à vous :

CONTRIBUTIONS ET AVIS, QUELLE DIFFÉRENCE ?

Un participant est une personne qui a pris part à la concertation publique, en faisant la démarche de se rendre aux moments d'accueil du public de VINCI Autoroutes, de visiter le site www.A81-laval-mayenne.fr ou d'envoyer une contribution par mail à VINCI Autoroutes ou via les registres. Pour autant, tous les participants à la concertation n'ont pas nécessairement émis de contribution.

Une contribution à la concertation est émise par un ou plusieurs participants (une famille, des voisins, un couple), via les canaux mis à disposition : registres, formulaire en ligne, etc. Une contribution identique émise par un même participant via plusieurs canaux (un texte identique transmis par e-mail et par courrier) est comptabilisée comme une seule contribution.

Un avis est une expression formulée sur un thème précis. Une contribution peut contenir un ou plusieurs avis (par exemple un avis sur le chemin de la Brindière et un avis sur l'environnement). Il est donc logique que le nombre d'avis soit supérieur au nombre de contributions.

LES MOYENS DE CONTRIBUTION UTILISÉS

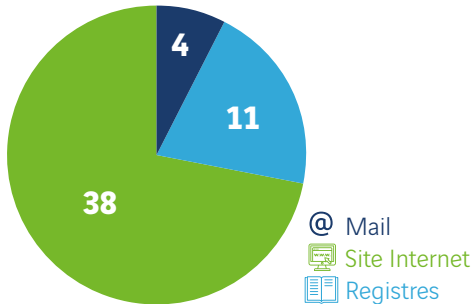
53 contributions ont été émises par 49 personnes distinctes pendant la phase de concertation.

Contributions



@ Mail :	4
Site Internet :	38
Registres :	11

Contributions par canal



LES AVIS EXPRIMÉS

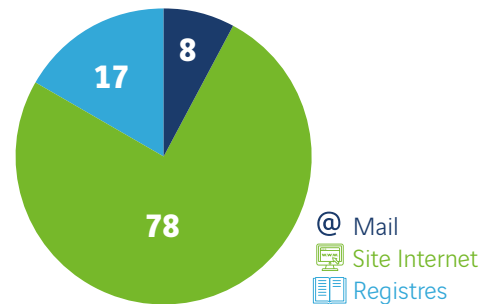
103 avis, issus des 53 contributions, ont été exprimés au cours de la concertation publique.

Avis exprimés



@ Mail :	8
Site Internet :	78
Registres :	17

Avis par canal



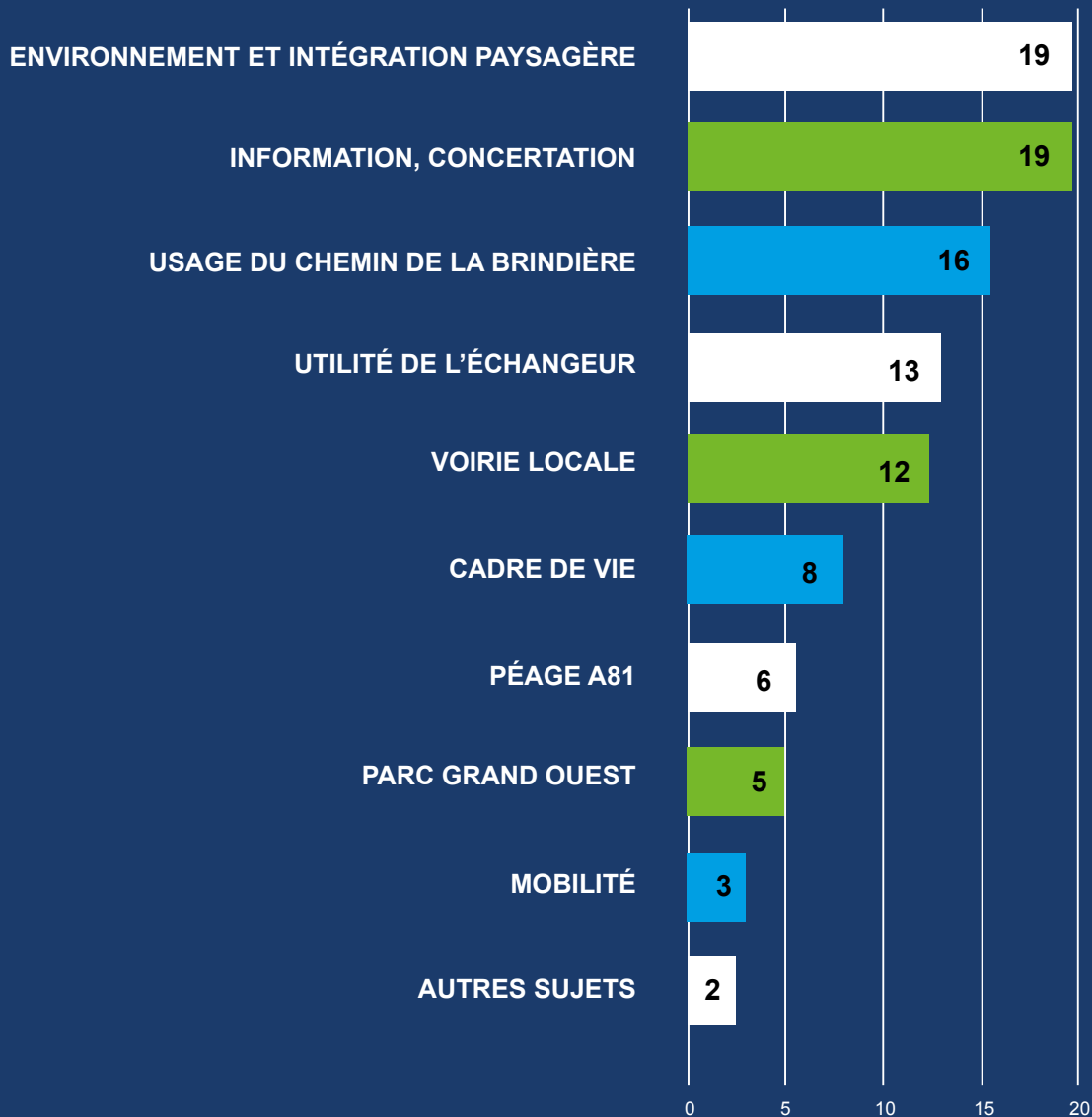
Dont



@ Mail :	6
Site Internet :	50
Registres :	2

Ceux-ci sont analysés et classés suivant les 3 questions soumises à la concertation et en fonction des commentaires libres reçus.

LES THÉMATIQUES ABORDÉES



13 avis émis sur l'utilité du projet



En bref

Mayenne

Consultation pour l'échangeur d'Argentré

Du lundi 16 septembre au jeudi 31 octobre, une concertation publique est engagée dans le cadre du projet de création de l'échangeur autoroutier de Laval-Mayenne sur l'A81. Le public peut se rendre en mairie à Argentré, Bonchamp-Lès-Laval, La Chapelle-Anthemoise, Louverné et dans les bureaux de Laval Agglo (quartier Ferrié).

Préfet de la Mayenne @Prefet53

[Du 16/09 au 31/10/2019] Participez à la concertation publique pour le projet d'échangeur autoroutier de Laval-Mayenne sur l'A81 au niveau d'Argentré et Bonchamp-Lès-Laval en #Mayenne.

#81-laval-mayenne.fr

Retrouvez plus d'infos ➔ bit.ly/2mpz1Tu

Logos: France, Laval Agglo, VINCI Autoroutes

LES RETOMBÉES MÉDIATIQUES

La concertation publique se rapportant à l'échangeur de Laval - Mayenne a bénéficié d'une large visibilité dans les médias locaux puisqu'elle a donné lieu à 9 publications (presse écrite et site d'information) et à 3 tweets ainsi qu'à 1 annonce sur Radio VINCI Autoroutes 107.7.

Les retombées presse

- Article France Bleu Mayenne le 10/09 (web) + tweet ;
- Article Courrier de la Mayenne le 10/09 (web) + relais par actu.fr ;
- Article Courrier de la Mayenne le 12/09 (hebdo) ;
- Article Ouest France le 12/09 + article relayé sur merville.com (+ tweet) ;
- Article Ouest France le 13/09 (quotidien, édition Château-Gontier) ;
- Brève L'Avenir agricole le 13/09 ;
- Brève Courrier de la Mayenne le 19/09 (hebdo) ;
- Brève Courrier de la Mayenne le 24/10.

Les mairies des communes concernées ont également relayé les informations :

- Information sur le site Internet de la commune de Bonchamp-lès-Laval, publiée le 11 septembre 2019.
- Information sur le site Internet de la commune de Louverné, publiée en septembre 2019.

France Bleu Mayenne @FranceBleu53

Un nouvel échangeur sur l'A81 en #Mayenne : informez-vous et donnez votre avis. Lancement d'une consultation publique

Un nouvel échangeur sur l'A81 en Mayenne : informez-vous... La Préfecture de la Mayenne et Vinci Autoroutes lancent une consultation publique à partir de lundi prochain. francebleu.fr

4:10 PM · 10 sept. 2019 · Twitter Web Client

3 Retweets 1 J'aime

MervilleLaval @MervilleLaval

New post: "En Mayenne. Une concertation publique sur le projet d'échangeur de Laval-Mayenne sur l'A81 (Ouest-France)"

En Mayenne. Une concertation publique sur le projet d'échangeur de Laval-Mayenne sur l'A81. Info Laval En Mayenne. Une concertation publique sur le projet d'échangeur de Laval-Mayenne sur l'A81. laval.maville.com

9:20 PM · 12 sept. 2019 · iFTTT

Pays de la Loire | **Le Courrier**

Société Économie Faits divers Politique Municipales 2020 Loisirs-Culture

Près de Laval, une consultation publique pour l'échangeur sur l'autoroute A 81

Le projet de 3e échangeur sur l'autoroute A 81 en Mayenne avance. La préfecture et Vinci autoroutes lancent une consultation auprès du public. Vous pouvez faire vos observations.

Publié le 10 Sep 18 à 11:36

Le parti Grand Ouest à Argentré avance avec cette consultation. (Courrier de la Mayenne.)

Du 16 septembre au 31 octobre, une concertation publique est engagée pour le projet de création de l'échangeur autoroutier de Laval-Mayenne sur l'A81, au niveau des communes d'Argentré et de Bonchamp-lès-Laval.

Ouest France

En Mayenne. Une concertation publique sur le projet d'échangeur de Laval-Mayenne sur l'A81

Du lundi 16 septembre au jeudi 31 octobre 2019, une concertation publique est engagée dans le cadre du projet de création de l'échangeur autoroutier de Laval-Mayenne sur l'A81.

Du lundi 16 septembre au jeudi 31 octobre 2019, une concertation publique est engagée dans le cadre du projet de création de l'échangeur autoroutier de Laval-Mayenne sur l'A81, au niveau des communes d'Argentré et de Bonchamp-lès-Laval.

« La création de ce nouvel échangeur de Laval-Mayenne, sur l'A81, doit permettre le desserte et le développement du futur Parc Grand-Ouest dans des conditions optimales de sécurité et de fluidité pour les usagers en provenance de l'autoroute A81 ». indique le préfet.

ZOOM SUR LE SITE INTERNET DÉDIÉ

La fréquentation du site

www.A81-laval-mayenne.fr

Ce site Internet dédié au projet de création de l'échangeur de Laval - Mayenne a permis à de nombreuses personnes de s'informer sur le projet et de donner un avis via le formulaire de recueil des avis, ouvert sur la durée de la concertation.

Pendant la période de concertation du 16 septembre au 31 octobre 2019 :

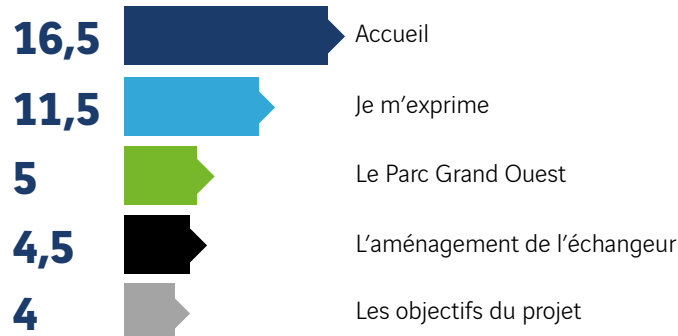


679 visiteurs sur le site Internet

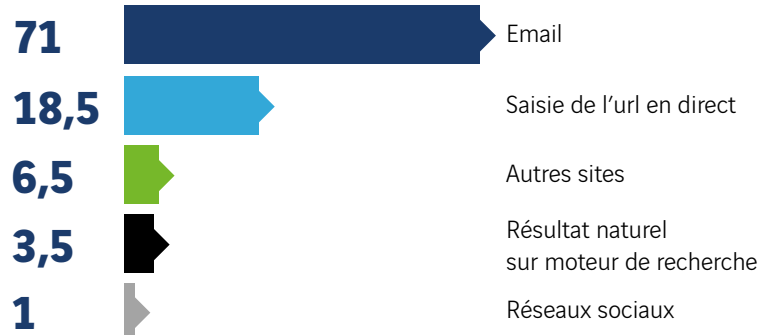


2 093 pages vues


Les 5 pages les plus vues (%)



Provenance des utilisateurs (%)







LES ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION

ANALYSE PAR THÈME ET RÉPONSES DU MAÎTRE D'OUVRAGE

Lors de la concertation publique, 56% des contributeurs se sont exprimés sur les trois questions posées. Ils se sont exprimés également sur différents thèmes présentés ci-après.



L'INTÉGRATION DE L'ÉCHANGEUR DANS SON ENVIRONNEMENT NATUREL

★ 19 avis 1^{ère} question

Sur les 19 avis exprimés, les contributeurs évoquent l'impact de l'échangeur sur l'environnement, notamment son intégration paysagère ainsi que son impact sur les emprises foncières dévolues actuellement à l'agriculture. Il est également souhaité, la mise en place d'aménagements (plantations d'arbustes, haies, merlons...) pour intégrer au maximum l'échangeur de Laval - Mayenne dans son environnement, ainsi que l'ajout de protections visuelles ou acoustiques pour les riverains.

À noter, ce thème rejoint ainsi les 8 avis et les remarques sur le cadre de vie (voir ci-après), dans un territoire déjà impacté par d'autres projets (LGV...).

Les contributeurs souhaitent ainsi une intégration maximale de l'échangeur dans son environnement naturel, notamment en :

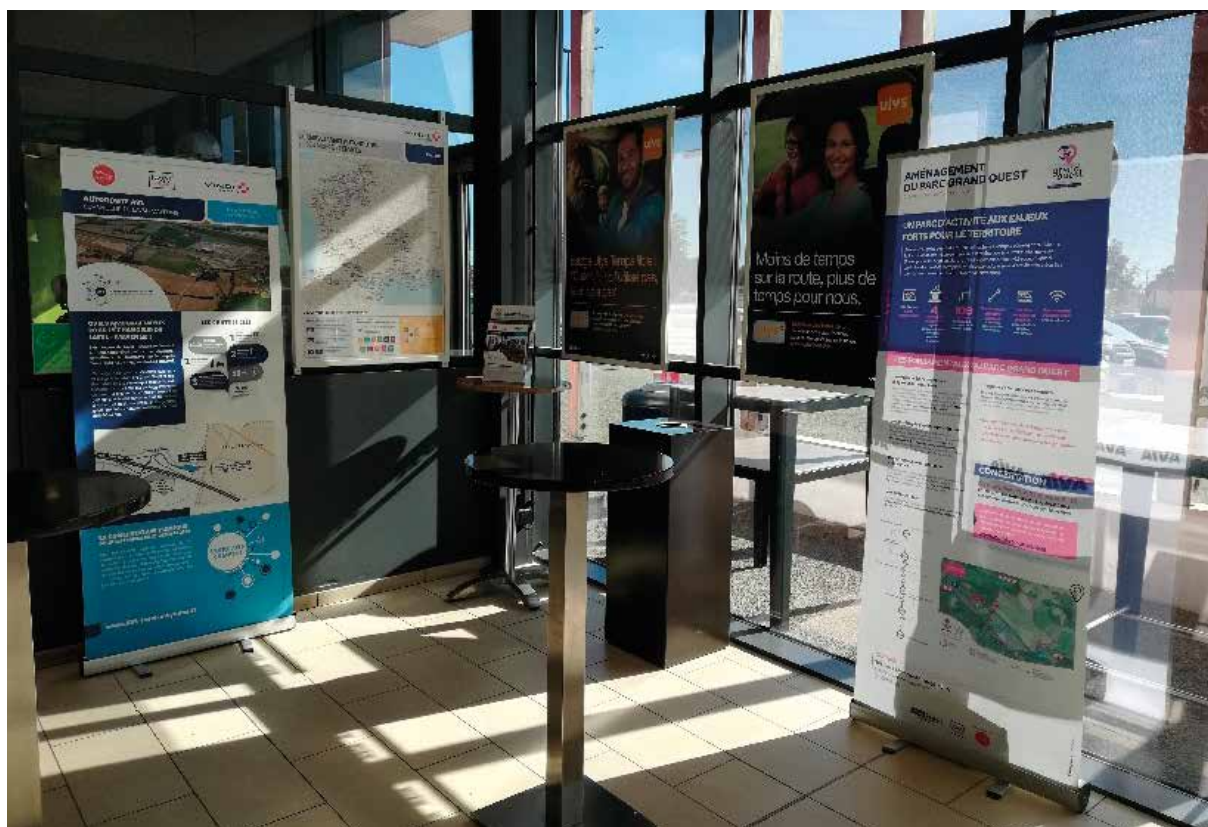
- conservant l'état végétal et rural actuel,
- masquant l'aire de services,
- plantant des arbres et arbustes,
- créant des "barrières" naturelles (contre le bruit, la pollution visuelle...)

LA RÉPONSE DU MAÎTRE D'OUVRAGE

VINCI Autoroutes (réseau Cofiroute) a bien noté les objectifs et propositions recueillies dans les avis du public pour optimiser l'intégration de l'échangeur dans l'environnement local rural et naturel. Sur l'ensemble de ses projets d'infrastructure, VINCI Autoroutes (réseau Cofiroute) attache une grande importance à ces aménagements afin de préserver le cadre de vie des riverains autant que possible.

Des études paysagères seront menées et feront l'objet d'un dialogue régulier avec les riverains et avec des associations environnementales, afin d'optimiser l'insertion de l'échangeur dans son environnement.

Par exemple, compte tenu de son intérêt écologique, l'implantation des haies bocagères sera examinée comme un élément intéressant de nature à limiter les impacts visuels de l'échangeur sur le territoire.



LE DISPOSITIF D'INFORMATION PENDANT LA PHASE DE TRAVAUX

★ 19 avis. 3^e question

La majorité des contributeurs a considéré nécessaire d'avoir des informations en amont du projet et surtout pendant la période de travaux (calendrier du chantier et éventuelles nuisances). Les informations par panneaux, e-mail, site web et sms sont privilégiées, en particulier en ce qui concerne les conditions de circulation.

À noter, un avis souligne que le périmètre de la concertation publique de l'échangeur Laval - Mayenne aurait pu être plus large et intégrer les communes de la Chapelle-Anthenaise et de Louverné. Un autre avis propose d'afficher le permis de construire pour une meilleure information sur le démarrage du chantier.

Les contributeurs souhaitent ainsi des informations :

- de proximité pour les riverains,
- sur les conditions de circulation et l'avancement du chantier,
- les usagers de l'A81,
- via les communes,
- par l'envoi de mail et SMS
- via la presse locale
- via un site Internet dédié

LA RÉPONSE DU MAÎTRE D'OUVRAGE

VINCI Autoroutes (réseau Cofiroute) s'engage dans une démarche de communication transparente auprès des riverains et usagers sur les travaux et leurs impacts. Ces informations concerneront l'actualité du chantier et des conditions de circulation et s'appuieront notamment sur :

- la mise à disposition d'actualités sur le site dédié : www.A81-laval-mayenne.fr,
- des échanges réguliers avec les communes pour partager l'information de proximité,
- des messages sur les conditions de circulation à destination des riverains et des usagers de l'A81.



LE CHEMIN DE LA BRINDIÈRE

★ 16 avis 2^e question

La question du mode de rétablissement du chemin de la Brindière a surtout mobilisé les riverains directement concernés par cette question. Le principe d'un aménagement paysager avec un chemin qui dessert uniquement les habitations sans raccordement au Parc Grand Ouest est plébiscité par les personnes qui ont émis un avis (9 avis).

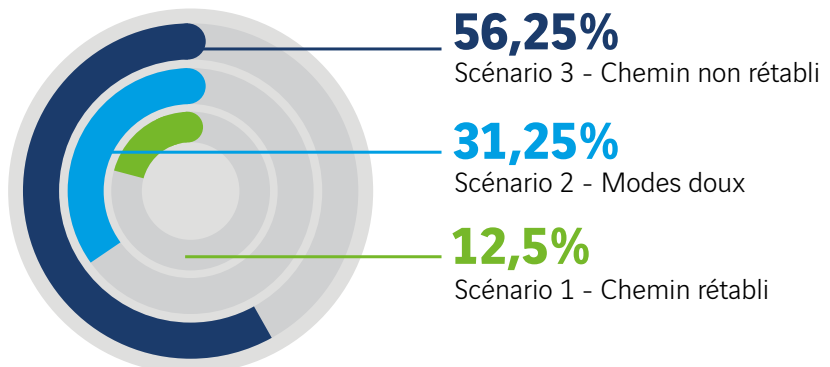
Une partie du public demande la possibilité d'utiliser ce chemin pour des modes de circulation doux exclusivement, avec un aménagement paysager (5 des avis). Le rétablissement du chemin permettant la circulation des véhicules jusqu'au Parc Grand Ouest n'est pas retenu (2 avis uniquement).

LA RÉPONSE DU MAÎTRE D'OUVRAGE

VINCI Autoroutes (réseau Cofiroute) prend acte de la grande majorité des contributions (14 sur 16) qui proposent de ne pas rétablir le chemin de la Brindière en mode routier et de la forte demande des riverains de réserver le chemin exclusivement à leur usage en privilégiant des aménagements paysagers.

Cependant, VINCI Autoroutes (réseau Cofiroute) doit également prendre en compte, d'une part, les contributions proposant de mixer les aménagements paysagers avec un passage pour les modes doux et, d'autre part, les contributions provenant de la concertation portée par Laval Agglomération demandant des accès modes doux au Parc Grand Ouest.

En conséquence, VINCI Autoroutes (réseau Cofiroute) s'engage à réaliser des aménagements paysagers, et examinera également dans la phase d'études les possibilités d'accès en modes doux jusqu'au Parc Grand Ouest en concertation avec Laval Agglomération et avec les riverains et élus concernés.



L'UTILITÉ DE L'ÉCHANGEUR DE LAVAL - MAYENNE

★ 13 avis

De nombreux contributeurs se sont exprimés directement sur l'utilité de l'échangeur de Laval - Mayenne. Ainsi, 7 avis y sont favorables ; il permettra notamment, selon eux :

- d'offrir un meilleur accès à l'autoroute A81,
- d'apporter une réponse aux conditions de circulation,
- de bénéficier d'une bonne situation dans l'agglomération,
- d'appuyer le développement économique du territoire,
- de permettre une meilleure desserte de l'Est de l'agglomération.

Au contraire, 6 avis défavorables pointent un projet qui va :

- se faire au détriment d'autres solutions permettant de fluidifier le trafic dans l'agglomération,
- avoir trop d'impact sur le territoire,
- nuire à l'environnement,
- s'avérer inutile.

LA RÉPONSE DU MAÎTRE D'OUVRAGE

Laval Agglomération et le Conseil Départemental de la Mayenne se sont engagés dans une démarche de création d'une zone d'activité structurante à l'échelle départementale, nommée Parc Grand Ouest.

Le projet d'échangeur de Laval - Mayenne sur l'A81 apporte une réponse concrète, en particulier à la desserte de cette zone d'activité en permettant aux salariés des entreprises et aux transporteurs, d'accéder directement au futur Parc Grand Ouest depuis l'autoroute A81. Par ailleurs, l'échangeur constitue également un nouveau moyen d'accès à l'est du territoire depuis l'autoroute A81. Les autres points soulevés pour fluidifier le trafic de l'agglomération de Laval ne relèvent pas du périmètre du projet d'échangeur et seront portés à la connaissance des collectivités locales.



LA VOIRIE LOCALE

★ 12 avis

Les avis font état d'une crainte sur l'augmentation de la circulation induite par l'activité générée par le Parc Grand Ouest (dégradation de la fluidité du trafic et de la sécurité). Les contributeurs évoquent l'augmentation de la circulation sur les voiries locales dans les communes proches (centres bourgs, route Bonchamp-lès-Laval - La Chapelle-Anthénaise, RD32, RD131 et RD211...) ainsi qu'entre le Parc Grand Ouest et l'échangeur, et sur les voiries adjacentes.

La question du trafic des poids lourds est aussi posée de façon marquée sur un réseau local considéré par certains comme déjà saturé. Certains contributeurs estiment que les poids lourds devraient être contraints d'utiliser l'échangeur pour accéder au Parc Grand Ouest uniquement par l'A81.

LA RÉPONSE DU MAÎTRE D'OUVRAGE

Les études de trafic déjà réalisées montrent qu'une très grande majorité du trafic attendu sur cet échangeur sera généré par la desserte du Parc Grand Ouest. Ce nouvel échangeur est en effet situé à 3 km de l'échangeur existant de Laval Est ; il n'a donc pas vocation à rabattre un trafic important en dehors de l'accès au Parc Grand Ouest.

La question du trafic des poids lourds sur le réseau secondaire, en lien avec le Parc Grand Ouest, sera transmise aux collectivités locales gestionnaires de ce réseau et appartenant au Maître d'Ouvrage de ce Parc.

L'idée est plutôt d'inciter les poids lourds à se rendre au Parc Grand Ouest *via* le nouvel échangeur et l'A81 relève quant à elle, également, des décisions des gestionnaires des voiries secondaires et de la Maîtrise d'Ouvrage du Parc Grand Ouest.



LE CADRE DE VIE

★ 8 avis

Une grande part des avis émis par les contributeurs, en majorité des riverains des hameaux de la Sauvagerie et de la Bordelière, concerne la gêne induite par les travaux de construction de l'échangeur de Laval - Mayenne.

Les avis évoquent la multiplication des infrastructures (A81, aire de la Mayenne, LGV et Parc Grand Ouest) ainsi que les nuisances sonores et visuelles. Les contributeurs demandent des protections adaptées.

À noter que la question de la révision des impôts fonciers est également évoquée sur 1 avis.

LA RÉPONSE DU MAÎTRE D'OUVRAGE

VINCI Autoroutes (réseau Cofiroute) s'engage dans la démarche "Éviter, Réduire, Compenser" établie par le ministère de la Transition écologique et solidaire. Il s'agit, dès la conception du projet, d'éviter les incidences sur l'environnement, de les réduire si elles n'ont pu être évitées, de les compenser le cas échéant.

L'objectif est de maintenir l'environnement dans un état équivalent ou meilleur à celui observé avant la réalisation du projet. La démarche est appliquée dès la conception du projet d'échangeur de Laval - Mayenne pour assurer la meilleure intégration possible dans le territoire.

Les articles R. 571-44 et suivants du Code de l'environnement spécifient que si le projet modifie de façon significative l'ambiance acoustique (augmentation supérieure à 2 décibels entre les situations futures avec et sans aménagement), et qu'il amène à un dépassement des seuils réglementaires, le maître d'ouvrage a l'obligation de mettre en place des protections acoustiques adaptées. Sur ce point particulier, VINCI Autoroutes (réseau Cofiroute) mènera les études et adaptera le projet d'échangeur en fonction de ses obligations réglementaires.

Sur le sujet de la multiplication des infrastructures, VINCI Autoroutes (réseau Cofiroute) rappelle que la position géographique de l'échangeur est étroitement liée à la desserte du Parc Grand Ouest. L'échangeur fera l'objet d'une enquête publique unique avec le parc, et permettra aux services de l'Etat de décider de l'utilité publique de cette nouvelle sortie autoroutière.

Enfin, le sujet de la révision des impôts fonciers n'est pas dans les attributions de VINCI Autoroutes (réseau Cofiroute), la question relève de la compétence des services des Impôts.



LE PÉAGE DE L'AUTOROUTE A81

★ 6 avis

Des avis ont été émis sur le péage de l'A81, et notamment sur la question de la gratuité à cet échangeur et du coût d'accès via ce dernier à une partie du réseau.

LA RÉPONSE DU MAÎTRE D'OUVRAGE

L'échangeur est prévu à péage ; il s'intègre dans le système de péage de l'autoroute A81 concédée à Cofiroute. L'échangeur complémentaire et son exploitation sont financés pour partie par une subvention des collectivités locales et pour partie par des hausses tarifaires annuelles prévues dans le cadre du contrat de concession Cofiroute.



LA MOBILITÉ

★ 3 avis

Des contributeurs proposent d'imaginer une zone de stationnement dédiée au covoiturage et le développement des transports en commun dans la zone de l'échangeur ainsi que des aménagements dévolus au vélo. Une personne propose la création d'une maison de quartier.

LA RÉPONSE DU MAÎTRE D'OUVRAGE

La possibilité de réaliser une aire de covoiturage est intégrée dans le projet du Parc Grand Ouest, la question est posée à Laval Agglomération, Maître d'Ouvrage de ce projet.

Le développement des transports en commun relève de la compétence de Laval Agglomération, la question leur est transmise.

Concernant les aménagements dévolus aux vélos, VINCI Autoroutes (réseau Cofiroute) est attentif aux contributions demandant des accès modes doux, ainsi que ceux issus de la concertation du Parc Grand Ouest sur le sujet (voir également réponse à la question sur le chemin de la Brindière).

Le sujet de maison de quartier n'est pas dans les attributions de VINCI Autoroutes (réseau Cofiroute), la question est transmise à Laval Agglomération et aux communes d'Argentré et de Bonchamp-lès-Laval.



LE PARC GRAND OUEST

★ 5 avis

Quelques avis émis par les contributeurs portent sur la non pertinence de la réalisation du Parc Grand Ouest, et ce, compte-tenu des zones d'activités proches et sous-exploitées, d'une zone géographique déjà saturée en trafic ainsi que de la gêne induite par la création de ce dernier. (stationnement et circulation des poids lourds, crainte de trafic complémentaire...).

LA RÉPONSE DU MAÎTRE D'OUVRAGE

L'objectif prioritaire de l'échangeur est de desservir le futur Parc Grand Ouest. Ces avis vont être transmis à Laval Agglomération qui est en charge du projet.







LES PROCHAINES ÉTAPES DU PROJET

UN DIALOGUE CONTINU

Les études détaillées et les procédures réglementaires qui permettront de préciser les mesures à envisager pour éviter, réduire ou compenser les impacts de l'aménagement vont désormais être engagées.

Le processus d'écoute et de dialogue lancé avec l'ensemble des acteurs concernés (riverains, élus, associations...) par VINCI Autoroutes (réseau Cofiroute) va se poursuivre, durant la phase relative à la réalisation des études détaillées, durant l'enquête publique et lors de la réalisation des travaux.

Le public sera informé de manière régulière de l'avancement de ces étapes, notamment via le site Internet : www.A81-laval-mayenne.fr

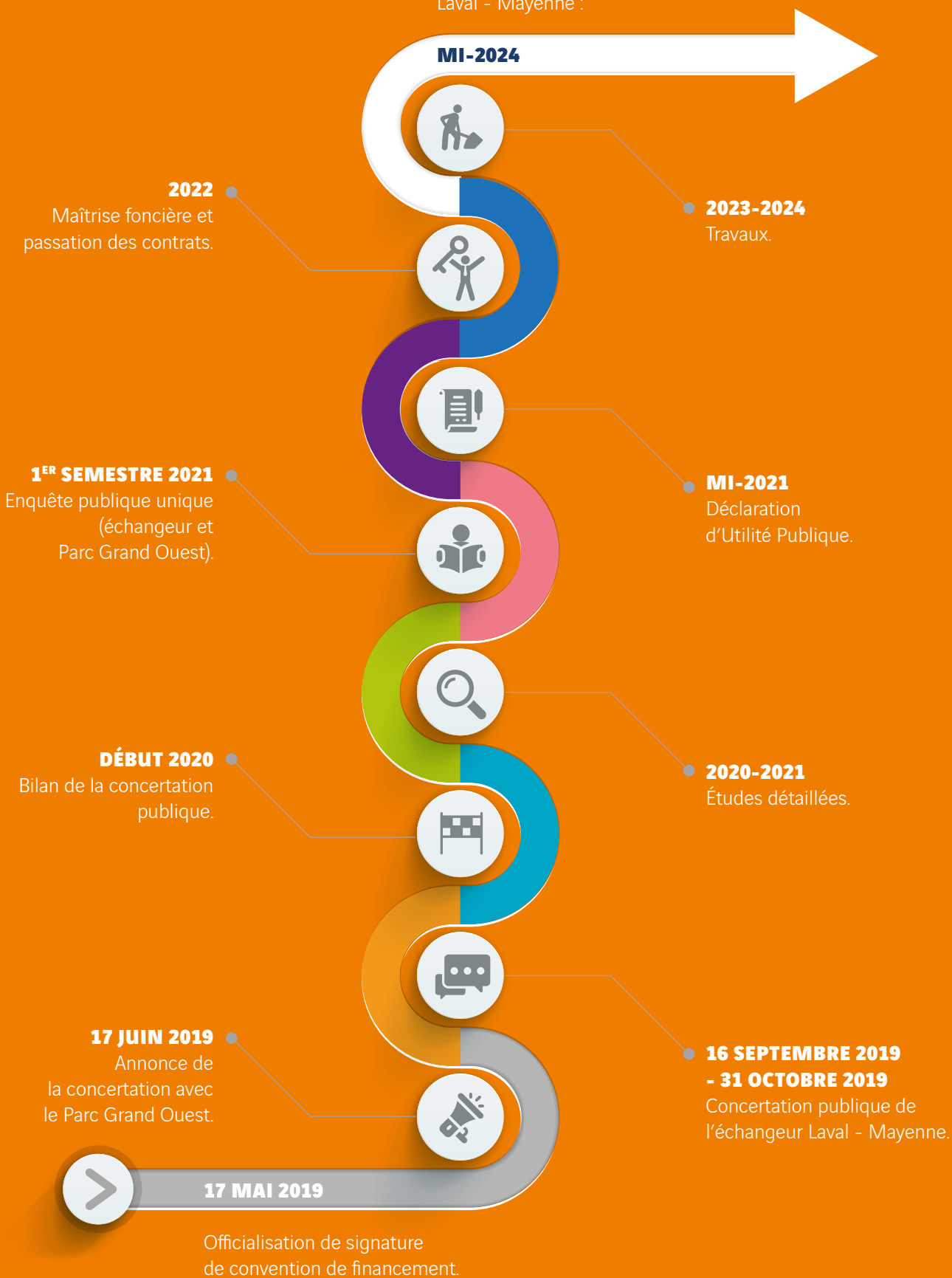
Le calendrier prévisionnel global des projets d'échangeur de Laval - Mayenne et du futur Parc Grand Ouest, qui sont étroitement liés, est piloté par Laval Agglomération.

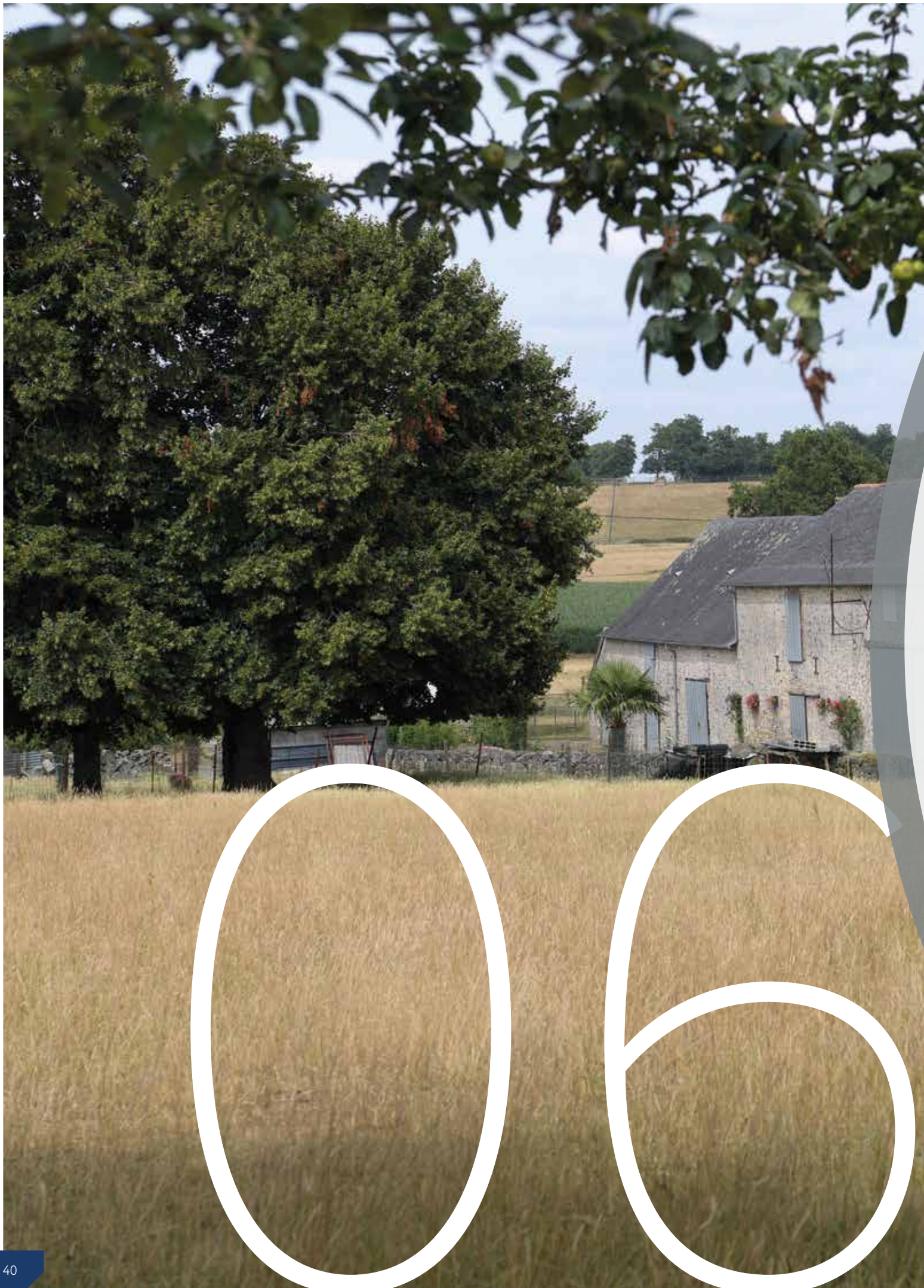
VINCI Autoroutes (réseau Cofiroute) se conformera ainsi à ce planning global pour ce qui concerne le pilotage des études et des travaux de l'échangeur. Une fois le projet déclaré d'utilité publique, le chantier de construction de l'échangeur débutera pour une mise en service prévisionnelle mi-2024.



LE CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Mise en service prévisionnelle
de l'échangeur de
Laval - Mayenne :







LES ANNEXES

LES ANNEXES

Annexe 1 : Arrêté préfectoral de l'annonce de la concertation

Annexe 2 : Communiqué de presse annonçant la concertation

Annexe 3 : E-mailings aux usagers

Arrêté préfectoral de l'annonce de la concertation



PRÉFET DE LA MAYENNE

Préfecture
Direction de la citoyenneté
Bureau des procédures environnementales
et foncières

Arrêté du 5 août 2019

Fixant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation publique du projet de création d'un échangeur autoroutier Laval - Mayenne sur PA81, sur les territoires des communes d'Argentré, de Bonchamp-lès-Laval, de la Chapelle-Anthemoise et de Louverné, ainsi que le territoire de Laval Agglomération.

Le préfet de la Mayenne,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

Vu le code de l'urbanisme, notamment l'article L.103-2 ;

Vu le code de l'environnement, notamment l'article L.110-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 7 janvier 2019 portant délégation de signature à M. Eric Gervais, directeur de la citoyenneté, à Mmes et M. les chefs de bureau de la direction de la citoyenneté ;

Vu la convention de financement Plan d'Investissement Autoroutier entre Laval Agglomération, le Conseil départemental de la Mayenne et VINCI Autoroutes du 17 mai 2019 ;

Considérant qu'il appartient au préfet de fixer les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation ;

Considérant que sont notamment associés à la concertation les collectivités locales, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées ;

Considérant que les modalités de la concertation doivent permettre au public d'accéder aux informations relatives au projet et de formuler des observations et propositions ;

Sur proposition du secrétaire général de la Mayenne ;

ARRETE

Article 1 : engagement de la concertation publique

Une concertation est engagée dans le cadre du projet de création de l'échangeur "Laval - Mayenne" sur l'autoroute A81. Sont concernées les communes d'Argentré, de Bonchamp-lès-Laval, de la Chapelle-Anthemoise et de Louverné, ainsi que le territoire de Laval Agglomération.

L'échangeur "Laval - Mayenne" ayant pour utilité essentielle l'accès au Parc Grand Ouest, les deux projets étant très liés, ils sont étudiés et concertés dans le même temps. Les deux projets seront ainsi présentés sur une enquête publique unique.

Toutefois, la maîtrise d'ouvrage du Parc Grand Ouest étant distincte de celle relative à l'échangeur "Laval - Mayenne", les procédures sont conduites individuellement selon un calendrier d'exécution cohérent.

Ainsi, afin d'être conforme avec la délibération du conseil communautaire du 17 juin 2019 de Laval Agglomération, la concertation pour l'échangeur "Laval - Mayenne" aura lieu du lundi 16 septembre 2019 au jeudi 31 octobre 2019.

L'information et la participation du public se feront selon les modalités listées ci-dessous (article 4).

Article 2 : objectifs du projet

Le syndicat mixte du Parc de développement Economique de Laval-Mayenne (PDELM) et l'Etat se sont mis d'accord, en 2016, pour réaliser un accès autoroutier à proximité du parc d'activité, dénommé désormais Parc Grand Ouest, situé entre les échangeurs autoroutiers de Vaiges et de Laval Est sur l'autoute A81.

La création de l'échangeur de "Laval - Mayenne", dans le cadre du Plan d'investissement routier, va permettre le développement de la zone d'activités dans des conditions optimales de sécurité et de fluidité pour les usagers.

L'opération comprend la réalisation d'une jonction routière reliant le giratoire nord de l'aire de services de la Mayenne au giratoire prévu sur la RD131 déviée, une gare de péage située sur cette bretelle ainsi que l'éventuel rétablissement du Chemin de la Brindière pour conserver la desserte locale du hameau de La Sauvagerie. Ces points sont soumis à la concertation.

Le projet s'appuie sur le réaménagement des anciennes aires de services de Laval en une seule aire unilatérale bidirectionnelle, permettant ainsi une mutualisation des ouvrages notamment la réalisation du passage supérieur de traversée de l'A81, pris en charge par Cofiroute (société de VINCI Autoroutes).

Les objectifs poursuivis par le projet sont :

- faciliter la desserte du Parc Grand Ouest dans des conditions optimales de sécurité et de fluidité pour les usagers et optimiser les coûts de réalisation de l'accès autoroutier ;
- accompagner le développement local et contribuer ainsi à la dynamique économique dans la zone est de l'agglomération de Laval ;
- participer à faciliter l'accès au territoire depuis l'autoroute A81.

Article 3 : objectifs de la concertation publique

La concertation publique, menée sous l'égide du préfet de la Mayenne, au titre de l'article L. 103-2 du code de l'urbanisme, est une étape clé dans l'élaboration du projet dont l'objectif est de construire, ensemble, un projet partagé par le plus grand nombre, au bénéfice du territoire.

Durant les sept semaines de concertation, toutes les personnes concernées par le projet, c'est-à-dire les riverains, les élus, les usagers de l'autoroute A81, les acteurs économiques, les associations, etc., sont

Arrêté préfectoral de l'annonce de la concertation

Arrêté préfectoral de l'annonce de la concertation

invitées à s'informer et à s'exprimer. Chacun peut ainsi formuler ses remarques et donner son avis sur le projet.

Article 4 : modalités de la concertation publique

Les modalités de la concertation, définies en collaboration avec Laval Agglomération et les maires des communes concernées, sont les suivantes :

1. Une exposition permanente, visible aux heures d'ouverture habituelles, pendant toute la durée de la concertation, dans les lieux d'accueil du public suivants :
 - Mairie d'Argentré : 10 place de l'église, 53210 Argentré.
 - Mairie de Bonchamp-lès-Laval : 25 rue du Maine, 53960 Bonchamp-lès-Laval.
 - Mairie de la Chapelle-Anthénaise : 19 rue de Louverné, 53950 La Chapelle-Anthénaise.
 - Mairie de Louverné : 2, rue Abbé Angot, 53950 Louverné.
 - Laval Agglomération : 1, Place du Général Ferrié, 53000 Laval.
 - L'aire de service « La Mayenne » sur l'autoroute A81.
2. Les documents d'information du projet (dossier de concertation et plaquette d'information du projet) et le registre de recueil des avis seront mis à disposition du public dans les lieux cités ci-dessus à l'exception de l'aire de service de la Mayenne, où seuls les documents d'information seront mis à disposition.
Un e-mail d'information sera également envoyé aux abonnés VINCI Autoroutes usagers réguliers de l'A81.
3. Trois moments d'accueil du public en présence de représentants de Cofiroute (société de VINCI Autoroutes) en charge du projet d'échangeur "Laval - Mayenne" seront proposés aux heures d'ouverture habituelles :
 - Le mardi 17 septembre 2019 matin de 8h30 à 12h00, en mairie de Bonchamp-lès-Laval, 25 rue du Maine, 53960 Bonchamp-lès-Laval.
 - Le mardi 17 septembre 2019 après-midi de 14h00 à 18h00, en mairie de Louverné, 2, rue Abbé Angot, 53950 Louverné.
 - Le mercredi 18 septembre 2019 matin de 9h00 à 12h30, en mairie d'Argentré, 10 place de l'église, 53210 Argentré.
4. Le site internet du projet : www.A81-laval-mayenne.fr
Les documents d'information du projet seront téléchargeables sur celui-ci ; il sera également possible de déposer un avis en ligne via un formulaire.
5. L'adresse mail du projet : www.info@A81-lavalmayenne.fr

Article 5 : bilan de la concertation

À l'issue de la concertation, un bilan sera arrêté par le préfet de la Mayenne.

Il rappellera le déroulement de la concertation, synthétisera les échanges avec le public et présentera les suites données par le maître d'ouvrage aux observations du public et leur intégration dans les études détaillées préalables à l'enquête publique.

Ce bilan sera rendu public sur le site du projet, www.A81-laval-mayenne.fr

Article 6 : mesures de publicité

Un exemplaire du présent arrêté est notifié aux maires des communes d'Argentré, de Bonchamp-lès-Laval, de la Chapelle-Anthenaise et de Louverné et au président de Laval Agglomération.

Il fera l'objet d'un affichage dans les mairies de ces mêmes communes, aux lieux habituellement prévus à cet usage pendant la durée de la concertation. Chaque maire justifiera l'établissement de cette formalité par l'établissement d'un certificat, au plus tôt le lendemain du dernier jour de l'affichage.

Un communiqué diffusé à la presse locale et spécialisée rappellera la période et les modalités de la concertation, notamment les moyens mis à disposition du public pour s'informer et s'exprimer sur le projet.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Mayenne, sur le site internet du projet (www.A81-laval-mayenne.fr), et sur le site internet des services de l'Etat en Mayenne : www.mayenne.gouv.fr

Article 7 : exécution

Le secrétaire général de la préfecture, le directeur général de Cofiroute (VINCI Autoroutes), les maires d'Argentré, de Bonchamp-lès-Laval, de la Chapelle-Anthenaise et de Louverné sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, dont copie sera adressée, pour information, au directeur départemental des territoires.

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur de la citoyenneté,


Eric GERVAIS

Arrêté préfectoral de l'annonce de la concertation



COMMUNIQUE DE PRESSE

9 septembre 2019

A81 - PROJET D'ÉCHANGEUR DE LAVAL-MAYENNE LANCEMENT DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

Du lundi 16 septembre au jeudi 31 octobre 2019, une concertation publique est engagée dans le cadre du projet de création de l'échangeur autoroutier de Laval-Mayenne sur l'A81, au niveau des communes d'Argentré et de Bonchamp-Lès-Laval en Mayenne, en lien avec Laval Agglomération et le Conseil départemental de la Mayenne, sous l'égide du Préfet de la Mayenne.

Cette opération est intégrée au Plan d'investissement autoroutier, engagement commun de l'État, des collectivités locales et de VINCI Autoroutes pour améliorer la mobilité du territoire. Toutes les personnes intéressées par le projet, c'est-à-dire les riverains, les élus, les usagers de l'autoroute, les acteurs économiques et associatifs... sont invitées à s'informer et à donner leur avis.

Dans cette zone, Laval Agglomération s'est engagé dans une démarche de création d'une zone d'activités structurante à l'échelle départementale, le Parc Grand Ouest.

La création du nouvel échangeur de Laval Mayenne, sur l'A81, doit permettre la desserte et le développement du futur Parc Grand Ouest dans des conditions optimales de sécurité et de fluidité pour les usagers en provenance de l'autoroute A81.

La concertation publique organisée par VINCI Autoroutes (réseau Cofiroute), sous l'égide du Préfet de la Mayenne, dans le cadre de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme, intervient à l'issue des études préliminaires qui ont permis de définir les grands principes et les caractéristiques du projet. Laval Agglomération et le Conseil départemental de la Mayenne ont été associés et ont validé toutes les étapes du projet.



Communiqué de presse



COMMUNIQUE DE PRESSE

9 septembre 2019

La concertation a pour objectifs de :

- présenter au public le projet de création de l'échangeur autoroutier de Laval-Mayenne sur l'A81, ses attendus et son insertion dans le territoire.
- recueillir les avis, observations et suggestions sur le projet d'aménagement, son insertion et ses bénéfices.

Le public dispose de plusieurs moyens pour s'exprimer :

- **Le site Internet du projet** : www.A81-laval-mayenne.fr, qui permet de retrouver les différents documents d'information et de déposer son avis en ligne, via la rubrique « Je m'exprime ».
- **L'exposition permanente**, visible aux heures d'ouverture habituelles, pendant toute la durée de la concertation, dans les lieux d'accueil du public suivants :
 - > Mairie d'Argentré : 10, place de l'Eglise, 53 210 Argentré,
 - > Mairie de Bonchamp-lès-Laval : 25, rue du Maine, 53 960 Bonchamp-Lès-Laval,
 - > Mairie de La Chapelle-Anthenaise : 19, rue de Louverné, 53 950 La Chapelle-Anthenaise,
 - > Mairie de Louverné : 2, rue Abbé Angot, 53 950 Louverné,
 - > Laval Agglomération : 1, place du Général Ferrié, 53 000 Laval
 - > Aire de services de la Mayenne sur l'autoroute A81 dans les deux sens de circulation.
- **Les moments d'accueil du public** en présence des équipes de VINCI Autoroutes -réseau Cofiroute :
 - ✓ Le mardi 17 septembre 2019 de 8h30 - 12h, en mairie de Bonchamp-lès-Laval, 25 rue du Maine, 53 960 Bonchamp-Lès-Laval,
 - ✓ Le mardi 17 septembre 2019 de 14h à 18h, en mairie de Louverné, 2 rue Abbé Angot, 53 950 Louverné,
 - ✓ Le mercredi 18 septembre 2019 de 9h à 12h30, en mairie d'Argentré, 10 place de l'Eglise, 53 210 Argentré.
- **L'adresse mail du projet** :
 - > info@A81-lavalmayenne.fr

Ces avis permettront à VINCI Autoroutes (réseau Cofiroute), de compléter sa réflexion en lien avec les collectivités, pour la phase d'études détaillées qui interviendra à l'issue de la concertation.

Les questions et contributions formulées par le public, ainsi que les réponses apportées par VINCI Autoroutes (réseau Cofiroute), seront présentées dans le bilan de la concertation, arrêté par le Préfet de la Mayenne, fin 2019.

Communiqué de presse



COMMUNIQUE DE PRESSE

9 septembre 2019

Chiffres clés du projet:



Communiqué de presse

E-mailing

Création de l'échangeur de Laval-Mayenne : Lancement de la concertation publique

Numéro Client : 123456

Bonjour,

Du 16 septembre au 31 octobre 2019, informez-vous et donnez votre avis sur le projet de création de l'échangeur autoroutier de Laval-Mayenne sur l'A81, situé entre les échangeurs de Vaigès (n°2) et de Laval Est (n°3).

La réalisation de l'échangeur de Laval-Mayenne entre dans le cadre du Plan d'investissement autoroutier. Ce 3ème accès depuis l'A81 à l'agglomération de Laval permettra de faciliter l'accès à la future zone d'activités, à savoir le Parc Grand Ouest.

Ce projet cofinancé par Laval Agglomération, le Conseil départemental de la Mayenne et VINCI Autoroutes est soumis à une concertation publique qui se tiendra entre le lundi 16 septembre et le jeudi 31 octobre 2019.

Ce temps d'information et d'échange concerne les usagers de l'A81, les riverains de l'autoroute, ainsi que les habitants et acteurs du territoire. À ce titre, vous êtes concernés !

VOTRE AVIS COMPTE !

Découvrez le projet, informez-vous et donnez votre avis sur A81-laval-mayenne.fr

L'échangeur de Laval-Mayenne sera connecté aux bretelles d'accès à l'aire de la Mayenne.

À bientôt sur vos autoroutes et sur vinci-autoroutes.com

Le Service Clients VINCI Autoroutes

SUIVEZ-NOUS

Pour vous assurer de recevoir nos e-mails, réalisez d'ajouter "contact@info.vinci-autoroutes.com" à votre carnet d'adresses. Message envoyé automatiquement, merci de ne pas y répondre directement. Si vous souhaitez nous contacter, rendez-vous dans votre Espace Abonnés ou via notre [formulaire de contact](mailto:contact@vinci-autoroutes.com)

Conformément au Règlement Général de la Protection des Données (RGPD) du 27 avril 2016 et à la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2018, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant, qui peuvent mentionner vos adresses à Service Clients VINCI Autoroutes CS 40001 - 13606 SALON DE PROVENCE CEDEX

[Cliquez sur ce lien pour vous désabonner](#)

Création de l'échangeur de Laval-Mayenne : la concertation publique se termine bientôt !

Numéro Client : 123456

Bonjour,

Jusqu'au 31 octobre 2019, informez-vous et donnez votre avis sur le projet de création de l'échangeur autoroutier de Laval-Mayenne sur l'A81, situé entre les échangeurs de Vaigès (n°2) et de Laval Est (n°3).

La réalisation de l'échangeur de Laval-Mayenne entre dans le cadre du Plan d'investissement autoroutier. Ce 3ème accès depuis l'A81 à l'agglomération de Laval permettra de faciliter l'accès à la future zone d'activités, à savoir le Parc Grand Ouest.

Ce projet cofinancé par Laval Agglomération, le Conseil départemental de la Mayenne et VINCI Autoroutes est soumis à une concertation publique qui se tient entre le lundi 16 septembre et le jeudi 31 octobre 2019.

Ce temps d'information et d'échange concerne les usagers de l'A81, les riverains de l'autoroute, ainsi que les habitants et acteurs du territoire. À ce titre, vous êtes concernés !

VOTRE AVIS COMPTE !

Découvrez le projet, informez-vous et donnez votre avis sur A81-laval-mayenne.fr

L'échangeur de Laval-Mayenne sera connecté aux bretelles d'accès à l'aire de la Mayenne.

À bientôt sur vos autoroutes et sur vinci-autoroutes.com

Le Service Clients VINCI Autoroutes

SUIVEZ-NOUS

Pour vous assurer de recevoir nos e-mails, réalisez d'ajouter "contact@info.vinci-autoroutes.com" à votre carnet d'adresses. Message envoyé automatiquement, merci de ne pas y répondre directement. Si vous souhaitez nous contacter, rendez-vous dans votre Espace Abonnés ou via notre [formulaire de contact](mailto:contact@vinci-autoroutes.com)

Conformément au Règlement Général de la Protection des Données (RGPD) du 27 avril 2016 et à la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2018, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant, qui peuvent mentionner vos adresses à Service Clients VINCI Autoroutes CS 40001 - 13606 SALON DE PROVENCE CEDEX

[Cliquez sur ce lien pour vous désabonner](#)







ÉCHANGEUR DE LAVAL-MAYENNE Au service du Parc Grand Ouest

VINCI Autoroutes (réseau Cofiroute)

Direction de la Maîtrise d'ouvrage

12 rue Louis Blériot
CS 30 035
92 506 Rueil-Malmaison Cedex
Tél 01 55 94 70 00

www.A81-laval-mayenne.fr

